

Concours Brainbox / MaConstruction.be Règlement

Article 1 : objet du concours

Le concours consiste à défendre son projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment situé en Wallonie ou Bruxelles pour un particulier en rentrant des informations sur le site de MaConstruction.be (info également disponible sur le site Brainbox.be).

Article 2 : dates du concours

Le concours débute le 15/09/2022 pour se terminer le 30/11/2022 à minuit. Les résultats seront communiqués sur nos réseaux sociaux et par mail personnel pour le 16/12/2022 au plus tard.

Article 3 : conditions de participation

Le concours est destiné aux personnes physiques majeures qui ont un projet de construction ou de rénovation d'une habitation se situant en Belgique et plus précisément en Wallonie ou à Bruxelles.

La langue du concours est le Français.

Pour être valable, votre participation doit être déposée sur le site www.maconstruction.be. Les envois par mail et/ou poste ne seront pas pris en compte.

Sous peine de nullité, vous devrez y donner les informations suivantes :

- Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, mail)
- Le code postal de votre chantier de construction ou de rénovation
- La période estimée à laquelle vous réaliserez vos installations
- Une lettre de motivation
- Les vues en plan de votre chantier au format pdf
- Quelques photos extérieures et intérieures de l'état d'avancement de votre chantier (s'il est déjà en cours).

Par le simple fait de participer, les personnes reconnaissent avoir accepté le présent Règlement et tout règlement spécifique du concours et autorisent Brainbox et MaConstruction à communiquer par mail avec eux.

La participation au concours est sans obligation d'achat. Seuls les formulaires de participation dûment remplis et reçus avant la fin du concours seront pris en compte.

Les candidats peuvent uniquement participer en leur propre nom et ne peuvent jamais participer en groupe. Chaque personne ne peut participer au concours qu'une seule fois par nom, adresse, adresse de chantier et par adresse électronique unique.

Les participants avec un numéro de téléphone secret ou des numéros de téléphone au nom de sociétés ne peuvent pas participer au concours.

Un prix par semestre au maximum peut être gagné par participant. Le gagnant d'un prix d'un concours (co)organisé par Brainbox est donc exclu, pendant les six mois suivant la confirmation du prix gagné, de la participation à un autre concours (co)organisé par Brainbox. En cas de participation à un cours pendant cette période, malgré cette interdiction, cette participation sera considérée comme invalide et l'éventuel prix gagné ne sera pas remis. Brainbox peut à tout moment refuser la participation d'une personne à des concours (co)organisés par Brainbox, pendant une certaine période, en cas de violation de l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de déception ou de participation de mauvaise foi.

Article 4 : choix des projets gagnants

Le choix des projets gagnants est réalisé par un jury composé d'un spécialiste de la société Brainbox et de quatre fournisseurs déterminés par système. Ils évalueront les dossiers présentés, et désigneront les projets gagnants en fonction de critères techniques objectifs (qualité d'exécution du chantier, période d'intervention, correspondance du chantier avec la valeur du prix attribué, originalité/complexité du projet, ...).

Un projet ne peut gagner la remise que pour une des quatre installations (électricité/domotique ou sanitaire ou chauffage ou ventilation). Ce concours aura donc quatre gagnants.

Ces quatre gagnants seront personnellement informés par mail pour le 16 décembre 2022.

Il ne sera échangé aucune correspondance postale ou communication téléphonique au sujet des résultats du concours.

Article 5 : octroi des gains :

Les gains sont valables pour une nouvelle commande complète (voir détail des montants ci-dessous) signée à partir de la date d'annonce des résultats, soit le 16/12/2022.

Les participants gagnants devront avoir pris leur gain (signature de commande) pour le 31/05/2023 au plus tard avec une garantie de prix de leur commande pour une livraison jusqu'au 15/09/2023 au plus tard.

Détail des gains et montants de commande :

- Les 4 gagnants recevront une remise TVAC en fonction de leur commande (valable uniquement pour une installation complète) ainsi qu'un cadeau d'un de nos fournisseurs (Legrand, Henco, Radson ou Duco) :
 - Gagnant en Electricité/domotique :
 - Commande d'un ClassicBox ou Full : 300 € (commande min. de 1.800€ TVAC)
Ou Commande d'un Evoticoo : 600 € (commande min. de 2.800€ TVAC)
 - Remise offerte dans votre commande par Legrand de 100 € TVAC sur vos interrupteurs et prises Bticino/Valena
 - Gagnant en Sanitaire :
 - 200 € (commande min. de 1.200€ TVAC)
 - Une remise offerte dans votre commande par Henco de 100€ TVAC sur vos tuyauteries sanitaires
 - Gagnant en Chauffage
 - Chaudière : 600 € (commande min. de 3.250€ TVAC)
Ou PAC : 1.100 € (commande min. de 8.600€ TVAC)
 - Cadeau offert dans votre commande par Radson : un radiateur sèche-serviettes électrique MUNA (réf. : MUED0516EL – H1655mm – L500mm – 1.000 Watt)
 - Gagnant en Ventilation
 - Type C : 300 € (commande min. de 2.400€ TVAC)
Ou Type D : 600 € (commande min. de 4.500€ TVAC)
 - Cadeau offert dans votre commande par Duco :
 - ⇒ 2^{ème} commande sans fil pour gérer sa ventilation Duco
 - ⇒ et en plus, gratuitement, si le gagnant choisit une vmc type C+ Duco : un clapet de réglage humidité 50m³/h ou si le gagnant choisit une vmc type D Duco : un capteur CO
- Les personnes qui auront rentré un projet mais n'auront pas gagné bénéficieront d'une remise entre 2,5 et 3,5 % sur leur commande totale :
 - 2,50 % pour toute commande de min. 1.500 € TVAC
 - 3,00 % pour toute commande de min. 3.500 € TVAC
 - 3,50 % pour toute commande de min. 7.000 € TVAC
- Les 4 personnes qui auront gagné une remise sur un système, et prendront plusieurs systèmes, auront également la remise de 2,5 à 3,5 % sur les autres systèmes que celui gagné.

Le prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est octroyé. Le prix ne peut en aucun cas être cédé, mis en vente ou échangé contre une somme d'argent. Toute taxe supplémentaire sera à la charge du gagnant.

Si un gagnant ne travaille finalement pas avec Brainbox, son prix est perdu et ne sera pas attribué à un autre gagnant.

Article 6 : mesures diverses

Aucune correspondance (correspondance, courriers électroniques et/ou conversations téléphoniques) ne sera entretenue concernant le règlement du concours, l'organisation, le déroulement et/ou le résultat contraignant et irrévocable du concours. Toute annonce supplémentaire liée au concours s'applique de manière supplétive au présent Règlement. Les résultats et les décisions de Brainbox et de tout jury du concours ne peuvent jamais être contestés.

Brainbox décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de Brainbox, la durée du concours est modifiée ou si le concours est modifié ou annulé. De même, Brainbox n'est pas responsable d'éventuels problèmes des services de communication ou des services postaux (surcharge d'un réseau GSM, défaillance d'une partie du réseau, retard, grève, dommages ou perte, etc.) empêchant la participation.

Article 7 : Communications marketing

Les participants autorisent Brainbox et MaConstruction.be à publier les résultats sur son site, blog et réseaux sociaux. Les 4 gagnants s'engagent à fournir des informations et photos de l'avancement de leur chantier à plusieurs reprises dans les 12 mois suivants le concours afin d'en faire des articles sur le blog, réseaux sociaux, ... de Brainbox.

Les gagnants du concours autorisent Brainbox à reproduire et publier gratuitement leur nom, leur photo et/ou leurs réponses gagnantes, sans limitation temporelle ou territoriale, dans le cadre de la communication à propos du concours ou de la promotion des activités de Brainbox.

La participation au concours implique le traitement des données personnelles du participant, pour que Brainbox et Maconstruction.be puissent, par exemple, informer le participant du déroulement du concours. Ce traitement est effectué conformément à la [Politique de confidentialité](#) et la [Politique en matière de cookies](#) de Brainbox. Pour plus de détails, lisez nos déclarations via <https://www.brainbox.be/fr/conditions-generales-de-vente-et-mentions-legales>

Facebook ne donne pas de soutien ni de la publicité à ce concours et ne peut donc être tenu responsable en cas d'éventuels problèmes.

Les fautes d'impression, d'orthographe ou autres ne peuvent être invoquées pour réclamer n'importe quelle obligation de la part de l'organisateur.

Brainbox peut modifier ce Règlement à tout moment. L'ancienne version ne s'applique alors qu'aux concours qui sont en cours à ce moment-là.

En cas de litige dans le cadre des concours de Brainbox, seuls les tribunaux de Namur sont compétents.

Bonne chance à chacun d'entre vous !